

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 103

Genève, le 31 mai 2015

"AYA Info" est en ligne sur deux sites Internet : Humanitaire.ws et MCI

Trafic d'or dans la TI Yanomami : un réseau démantelé

Le matin du 7 mai, la Police fédérale et l'Institut Brésilien du Milieu Ambiant – IBAMA ont réalisé une importante [opération](#) appelée "Warari Koxi" (esprit de porc en yanomami) pour mettre un terme aux agissements d'une organisation criminelle d'extraction illégale d'or et de diamants sur la Terre Indigène Yanomami (TI-Y) avec, à la clé, du blanchiment d'argent. Outre les dégâts considérables causés à l'environnement, notamment par l'usage de mercure et autres métaux lourds, les préjudices sont estimés à 17 millions de réais par mois (environ 5,4 millions de US\$) pour un total portant sur un milliard de réais (environ 316,5 millions de US\$) pendant ces deux dernières années 2013 et 2014.

L'opération a été conduite par près de 150 policiers fédéraux agissant simultanément dans plusieurs États du pays : Roraima, Amazonas, Rondônia, Pará et São Paulo.

L'organisation était composée d'entrepreneurs, de fonctionnaires publics, d'une institution financière spécialisée dans la distribution de titres et valeurs mobilières, de propriétaires de "garimpos" (de lieux d'extraction d'or ou de diamants), de commerces de vente et d'achat d'or, de bijoutiers-joailliers et même de pilotes d'avions. Pour l'extraction de l'or, elle agissait dans la région de Boqueirão et Uraricoera, dans la TI-Y, à l'extrême nord de l'État de Roraima. La police estime que se sont environ 160 kg d'or qui, mensuellement, ont été retirés illégalement de ces zones.

L'enquête de la police porte sur plusieurs chefs d'accusation : association criminelle, extraction illégale de ressources naturelles, usage de mercure, usurpation du patrimoine de l'Union, recel de biens provenant de crimes, corruption massive, violation du secret de fonction, contrebande, blanchiment d'argent et opérations financières non autorisées par la Banque centrale.

Selon "[Amazônia Real](#)", au cours de la première semaine de l'intervention, une centaine de garimpeiros ont été évacués, 30 barges ont été saisies et 20 campements détruits qui, chacun pouvait accueillir une trentaine de garimpeiros. L'agence a questionné l'un des agents de la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI mis en cause par la police. C'est un fonctionnaire connu pour son action contre l'orpaillage illégal dans la TI-Y. Il dit être victime d'une dénonciation par ceux auxquels il a causé un préjudice...

Depuis plusieurs années des opérations de police sont réalisées pour mettre un terme à l'orpaillage illégal dans la TI-Y. Mais, à peine évacués, les "garimpeiros" retournaient sur les lieux d'orpaillage sans que les réseaux qui les engagent ne soient inquiétés. Maintes fois les Yanomami ont regretté cet état de fait.

Il sera intéressant de suivre l'enquête et d'en connaître les conclusions. Jusqu'où l'or sale a-t-il été écoulé ? Rappelons ici que la Suisse achète de l'or au Brésil.

"AYA Info" a souvent traité de l'orpaillage illégal; la dernière fois dans le [No 99](#) du 21 janvier 2015.

La loi sur la biodiversité est promulguée avec cinq veto présidentiels

Adopté le 10 février* en première lecture par la Chambre des députés, le Projet de loi (No 7.735/2014) portant sur l'application de la Convention sur la Diversité biologique, a été envoyé au Sénat qui l'a modifié et l'a adopté le 22 avril. Des 23 amendements introduits par le Sénat qui visaient, en général à réduire les atteintes aux droits des populations traditionnelles, 11 ont été supprimés en deuxième lecture par la Chambre des députés qui a voté le texte, en deuxième lecture, le 27 avril. La présidente de la république, Dilma Rousseff l'a [signé](#) le 20 mai en opposant son [veto](#) à cinq articles. Le projet est maintenant une loi ordinaire (No 13.123 du 20 mai 2015). Elle a été [publiée](#) au Journal officiel de l'Union le 21 mai.

Début mai, plus de 150 mouvements sociaux et organisations de la société civile avaient adressé une [lettre](#) à la présidente de la république pour lui demander d'user de son droit de veto sur huit articles et l'Instituto Socioambiental – ISA sur neuf articles. Les veto demandés par ces entités concernent notamment le consentement préalable tel qu'il est prévu par la Convention 169 de l'OIT, la définition des connaissances traditionnelles et la préservation de leur accès aux communautés traditionnelles et l'amnistie de ceux qui ont commis des actes de bio-piraterie dans le passé. Selon [ISA](#), trois veto de Dilma répondent aux revendications des mouvements sociaux: un article qui exemptait de l'obligation de la répartition des bénéfices de l'exploitation économique du patrimoine génétique réalisée avant le 29 juin 2000. A été supprimée la

possibilité, pour les industries, d'avoir l'exclusivité du choix du destinataire final de la répartition des bénéfices non monétaires des produits issus du patrimoine génétique. Un autre veto garantit que l'Institut Brésilien du Milieu Ambiant contrôle l'accès et l'exploitation du patrimoine génétique évitant le contrôle exclusif du Ministère de l'Agriculture. "*Le résultat final porte encore un grand déséquilibre en faveur des intérêts de l'agrobusiness, des grandes industries de cosmétiques et de médicaments principalement. Les vetos, cependant sont importants pour corriger des distorsions significatives*" estime Mauricio Guetta, avocat de ISA.

* Voir "AYA Info" [No 101](#) du 30 mars 2015

Les Jeux mondiaux des Peuples indigènes présentés à New York

Du 23 octobre au 1^{er} novembre prochain, la ville de Palmas, capitale de l'État du Tocantins, accueillera les Jeux mondiaux des Peuples indigènes. Y sont attendus 2'000 athlètes représentant 22 ethnies du Brésil, mais aussi de 25 pays qui vont se confronter dans une dizaine de disciplines. Les autorités brésiliennes ont fait connaître [l'évènement](#) aux participants de la 14^e session de l'"Instance permanente sur les questions autochtones" réunis à New York du 20 avril au 1^{er} mai dernier. Cette présentation passe sous silence les problèmes évoqués dans une [lettre](#) adressée par l'articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB à la présidente du Forum. Ce texte demande notamment que le Forum Permanent envoie des observateurs au Brésil pour suivre la réalité des conflits territoriaux et l'offensive contre les droits indigènes dans les différents pouvoirs de l'État. Selon l'APIB, les représentants du Ministère des Relations étrangères ont rappelé que la réalité des peuples indigènes est difficile dans le monde entier. Il met au défi les autres pays de présenter un plus grand nombre [qu'au Brésil] de terres indigènes protégées. Il reconnaît les problèmes et qu'il cherche à les résoudre. Mais selon l'Articulation "Le gouvernement dit à l'étranger que tout va bien, que les peuples [indigènes] sont d'accord avec le projet gouvernemental". C'est particulièrement le cas de la [vidéo](#) publiée par l'Embratur, l'Office de tourisme brésilien, vante la diversité culturelle du pays. Elle se termine par cette phrase "*En 2015, nous sommes tous indigènes!*"

Autochtones de Guyane : la France montrée du doigt par le CERD

Lors de sa dernière session qui a eu lieu à Genève ce mois de mai, le Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale – CERD - organe rattaché au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies - a publié ses [observations](#) sur le rapport périodique présenté par la France. Cela en application de l'article 9 de la [Convention](#) Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le Comité a examiné les 20^e et 21^e rapports fournis par ce pays. Il a pris note avec satisfaction des progrès législatifs et institutionnels par la France depuis l'examen de son dernier rapport. Mais il fait part de ses préoccupations qui touchent différents domaines : les crimes de haine raciale, la discrimination à l'égard des Roms et Gens du voyage. Il demande de remettre de nouveaux rapports périodiques d'ici au 27 août 2017. À propos des peuples autochtones de Guyane, le Comité se dit préoccupé par toute une série de difficultés qui font le quotidien des amérindiens de ce Département français. À leur égard, il recommande à la France de :

- a) Envisager la reconnaissance des droits communautaires aux peuples autochtones, en particulier le droit aux terres ancestrales détenues et utilisées par ces communautés depuis des temps immémoriaux ainsi qu'aux ressources traditionnellement utilisées par elles;
- b) Intensifier ses efforts afin de garantir une égalité de traitement avec le reste de la population en ce qui concerne l'accès à l'éducation, notamment dans les langues de ces populations;
- c) Faciliter et assurer la liberté de circulation de ces populations et lever les obstacles à leur accès au logement, aux services publics, en particulier à l'état civil et à la justice ainsi qu'aux soins de santé;
- d) Trouver des solutions durables, y compris avec les pays voisins, propres à remédier aux conséquences de l'orpaillage sur la santé et l'environnement de ces populations;
- e) Consulter et coopérer avec les peuples autochtones avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur l'utilisation de leurs terres ou territoire et autres ressources.

Les organisations de la société civile ont la possibilité de faire connaître leur point de vue sur les questions de discrimination. L'Organisation des Nations Amérindiennes de Guyane – ONAG n'a pas manqué d'adresser un [rapport](#) au CERD* exposant les difficultés dans lesquelles se trouvent les amérindiens de Guyane, notamment en ce qui concerne les impacts de l'orpaillage illégal sur la santé de cette partie de la population guyanaise.

En avril 2014, l'ONAG et l'Association Solidarité Guyane ont déposé auprès du Tribunal administratif de Cayenne un "Recours de plein contentieux" contre l'Etat français. Ils reprochent aux autorités de n'avoir pas pris les mesures nécessaires de protection de la population contre les dangers causés par l'orpaillage illégal. La procédure suit son cours. Le Tribunal a fixé une audience le 18 juin prochain. Cette procédure a été annoncée dans l'épilogue de l'ouvrage "*Les abandonnés de la République*" paru en septembre 2014 aux éditions Albin Michel**

La Préfecture de Guyane diffuse de l'information au sujet de l'orpaillage illégal, comme par exemple le [bilan](#) septembre – décembre 2014, dans lequel il annonce de réelles avancées dans la coopération franco-brésilienne. De son côté l'Agence Régionale de Santé – ARS de Guyane a publié***, en janvier 2015 un [communiqué](#) sur le déroulement d'un "Programme de santé environnement" comprenant une action de prévention de l'imprégnation mercurielle des groupes à risque, notamment chez les femmes enceintes. Les chiffres publiés par l'ARS ont été [complétés](#) par l'Association Solidarité Guyane - ASG qui dispose de chiffres plus alarmants. L'association a mis en ligne une interview de Mme Mélanie Aliman'Hé, chef du village de Cayodé qui parle de l'orpaillage illégal et ses conséquences pour la santé des habitants. Le 11 mai dernier, "Guyane Première" a publié un [reportage](#) sur l'exfiltration de l'or de Guyane et les trafics clandestins qui y sont liés, en particulier le blanchiment d'argent vers les paradis fiscaux dont la Suisse. Y est évoqué le projet du WWF sur la traçabilité de l'or.

* Voir sous "France" > Info des organisations de la société civile > ONAG

** Voir "AYA Info" [No 98](#) du 29 novembre 2014

***http://www.ars.guyane.sante.fr/fileadmin/GUYANE/fichiers/Votre_sante/prevenir_les_risques/mercure/CP_prevention_impregnation_mercurielle.pdf

Bernard Comoli

Important : L'activation des liens hypertextes (en bleu) renvoie aux sources utilisées pour la rédaction de ce bulletin. Elles sont souvent en portugais, sauf quand il s'agit d'anciens "AYA Info".

PS : Ces brèves sont souvent reprises, détaillées et parfois illustrées, dans un blog du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>